



40^E anniversaire

ASSOCIATION D'ARTISTES-PEINTRES DU CENTRE-MAURICIE

Fiche d'inscription Symposium des peintres à Grand-Mère 2026 (F.Symp.P.G-M.26-F1)
CONTRAT D'INSCRIPTION Symposium des peintres à Grand-Mère 2026

Date limite d'inscription : **vendredi 12 juin.**

Coût : \$20.00 membre \$75.00 non-membre.

Vous avez la possibilité de choisir votre emplacement, cocher votre choix.

<p>En Galerie d'art : <input type="checkbox"/></p> <p><u>Emplacement limité</u> Une table de 30'' x 30'' est fourni et un mur si disponible. 1 chevalet seulement soit d'exposition ou de travail.</p>	<p>Votre abri à l'extérieur <input type="checkbox"/></p> <p>Votre équipement. Voir annexe NO.2</p>
---	--

Avec qui si vous partagez votre abri avec un autre peintre : _____

POUR LE PAIEMENT de \$20.00 OU DE 75\$

PAR INTERAC	PAR LA POSTE
Par courriel : bruneau_michel@hotmail.com	N.B. La fiche doit nous parvenir avec le chèque au nom de : AAPCM
Question de sécurité: Quelle association?	Par la poste à Claude Robert
Réponse: AAPCM	5020, Chemin du Lac Héroux
Raison du virement: -----	St-Boniface G0X2L0
Info: 819-537-8751	Info: 819- 535-6684 Courriel : claudio.robert28@bell.net

N.B : VOTRE PAIEMENT CONFIRME VOTRE RÉSERVATION. Ce montant ne sera pas remboursable si vous vous désistez.

Pour information : info@aapcm.com ou 819-535-6684 (Claude Robert).

Je certifie avoir lu le contrat, m'en déclare satisfait(e) et m'engage à le respecter.

Peintre exposant en **lettres d'imprimerie (Lettres majuscules)**

(Signature du peintre exposant)

Date

Président : 02-02-2026 Secrétaire : 02-02-2026 . Comité 02-02-2026



40^E anniversaire

**ASSOCIATION D'ARTISTES-PEINTRES
DU CENTRE-MAURICIE**
Annexe au contrat d'inscription

Endroit : 1671 Avenue de Grand-Mère et dans le stationnement de Autos St-Onge.

Date : 20 juin

Coût : \$20.00 membre \$75.00 non-membre.

Date limite d'inscription : **vendredi 12 juin.**

Heure : 10h à 16h Dîner : à la responsabilité du peintre exposant.

Contrat d'engagement et protocole

1. En tant qu'artiste, vous garantissez que les œuvres exposées sont authentiques, originales, créées et réalisées par vous et qu'elles ne sont pas une copie ou une reproduction en tout ou en partie d'une œuvre originale d'un autre peintre, ni issues de photos publiées sur internet ou revues et ailleurs ou encore de travaux en atelier ou stage supervisé. Aucune copie ne sera tolérée, le cas échéant, le comité de gestion se réservera le droit de refuser une œuvre qui ne respectera pas cet article.
2. Vous avez la responsabilité de l'installation de vos œuvres avant 10h00, samedi le 20 juin à l'endroit déterminé par les responsables,
Pour l'exposition extérieure, vous devez respecter l'espace déjà occupé par un autre peintre et de façon à ne pas nuire ni à la circulation ni à l'aménagement.
Vous devez limiter votre espace à 10'x 10', l'équivalent d'un abri.
Possédez-vous un abri ? (encerclez) **Oui :** **Non :**
Avec qui, si vous êtes avec un autre peintre). _____
3. Vous vous engagez à être présent pendant toute la durée du symposium, à assurer la surveillance de vos œuvres, soit par vous, soit par quelqu'un désigné pour le faire à votre place.
4. Aucune commission ne sera retenue par l'AAPCM sur vos ventes. Toutefois, en dehors de vos toiles, seul des cartes de reproduction de vos tableaux peuvent être vendues sur place.
5. **Aucune affiche ou carton indiquant une vente à rabais ne sera tolérée.**
6. Vous vous engagez également à respecter les consignes suivantes :
 - Fournir vos propres installations pour exposer vos toiles, exemple : abri, support, chevalets, table, et accessoires pour nettoyage de pinceaux, etc.
 - Disposer vos toiles de façon esthétique.
 - Inscrire clairement votre nom, prénom, titre de l'œuvre, dimensions de celle-ci sans encadrement, médium utilisé ainsi que le prix sur des cartels fournis par l'association.
 - À la fin de l'événement, remettre les lieux tels qu'ils étaient à votre arrivée.
7. Vous dégagez l'A.A.P.C.M. de toute responsabilité en cas de bris et/ou perte, en tout ou en partie, causés par le feu, pluie, eau, vol, vandalisme. Le cas échéant, vous en assumez entièrement les pertes.

En termes légaux, vos toiles seront exposées à vos risques et périls.

Président : 02-02-2026 Secrétaire : 02-02-2026 . Comité 02-02-2026